



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0191

Dossier AAUC/CTC N°: 14028

Maître d'ouvrage - raison sociale	Association Primu Sole Energia
<i>Adresse</i>	Les 4 Chemins-BP 49- 20 137 Porto-Vecchio
<i>Responsable Légal</i>	Responsable légal: José PIERLOVISI
Opération	Animation de l'espace Info-Energie basé à Porto-Vecchio et porté par l'association PRIMU SOLE ENERGIA pour l'année 2014
Lieu de réalisation	Territoires de l'Extrême sud et de l'Alta Rocca
Date prévisionnelle de réalisation	Début : 1er janvier 2014 Fin: 31 décembre 2014
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : Virginie BOLLINI	AAUC/CTC : PAOLI Marie-Dominique
Gestionnaires :	
ADEME : Julie Elorriaga	

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	14/01/2014	Date de la demande	20/02/2014
Date de réception	28/03/2014	Date de réception de la demande	20/02/2014
Date d'accusé de réception	01/04/2014	Date AR du dossier complet	24/03/2014
Date comité de gestion	30/04/2014	Date comité de gestion	30/04/2014

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Association
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	L'Espace Info Energie développe une mission visant à informer gratuitement et de manière objective le particulier sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.
CTC / AAUC	L'animation des Espaces Info-Energie répond aux attentes de la convention PRODEME 2014 dont l'un des objectifs principaux est d'orienter les particuliers desireux de réaliser des travaux en lien avec les économies d'énergie vers des solutions pertinentes.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Dans le cadre du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique, présenté par le gouvernement français le 6 décembre 2000, il a été décidé de la mise en place d'un réseau d'information de proximité « Espaces INFO-ENERGIE » (EIE) dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables, à destination des particuliers, des collectivités et des entreprises.
Lieu de réalisation :	Territoires de l'Extrême sud et de l'Alta Rocca
Description technique de l'opération :	<p>La mission d'Espace Info Energie consiste à diffuser des informations d'ordre générale sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie au grand public, à sensibiliser le plus grand nombre aux valeurs du développement durable à travers des conseils neutres, pratiques et gratuits.</p> <p>Cette mission prend la forme de tenues de permanence au sein de l'Espace Info Energie géré par l'association PRIMU SOLE ENERGIA et situé à Porto-Vecchio. Un conseiller accueille et renseigne le public sur les économies d'énergie, les aides mobilisables et les professionnels agréés.</p> <p>L'EIE est également présent lors de foires et manifestations diverses afin d'aller à la rencontre du public et diffuser au plus près des renseignements d'ordre général. Il est également à l'origine d'événements tels que des visites de sites équipés de sources d'énergies renouvelables, de conférences organisées pour la plupart lors de la semaine des EIE en octobre.</p> <p>L'Espace Info Energie basé à Porto-Vecchio travaille en réseau avec les cinq autres EIE et à eux six forment le réseau des Espaces Info Energie de Corse.</p>
Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : 1er janvier 2014 Date prévisionnelle de fin d'opération : 31 décembre 2014

Contenu du rapport final

- Le rapport final devra comporter le bilan des contacts, animations et actions de communication réalisés de Janvier à Décembre.

ANNEXE FINANCIERE
ANNEXE 2 - Annexe Financière
Convention N°1228C0191
Dossier PRODEME N°14028

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts affectés à la mission EIE	Affectés à la mission EIE			Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
	Nombre de jours	Coût journalier (€)	Salaire chargé	
A-Coût de l'activité EIE				
A1-Rémunération des conseillers				
Conseiller Info Energie	228	153,5	34 998,00 €	34 998,00 €
A2- Frais de strucutre			8 500,00 €	8 500,00 €
Total coût activité EIE				43 498,00 €

Dépenses de communication	Estimation Coût Projet (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
1.Salons, foire Expo	1 000,00 €	1 000,00 €
2. Visite de sites + permancences délocalisées	3 250,00 €	3 250,00 €
3. Organisation de conférences, colloques	4 250,00 €	4 250,00 €
4.Réalisation, impresion et diffusion de documents non liés à un évènement	1 000,00 €	1 000,00 €
5.Outils de communication	2 925,00 €	2 925,00 €
6.Achat de matériel ou objets divers	0,00 €	0,00 €
7.Abonnement à des revues ou achat de documents	515,00 €	515,00 €
Total communication	12 940,00 €	12 940,00 €

Total communication + Coût de l'activité EIE	56 438,00 €
---	--------------------

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) dans le cadre du Programme du Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2014. Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

Le bénéficiaire ne récupère pas la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

Coût activité EIE	43 498,00 €
Dépenses de communication	12 940,00 €
► Coût admissible	56 438,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) (€)
Coût activité EIE	43 498,00	Forfait plafonné à 40 000 € par an et par ETP conseiller EIE	40 000,00
Dépenses de communication	12 940,00	100%	12 940,00
TOTAL	56 438,00		52 940,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût projet (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en (€TTC))	Aide CTC (€)	Aide ADEME (€)
Coût activité EIE	43 498,00	43 498,00	43 498,00	20 000,00	20 000,00
Dépenses de communication	12 940,00	12 940,00	12 940,00	6 470,00	6 470,00
TOTAL	56 438,00	56 438,00	56 438,00	26 470,00	26 470,00

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	26 470,00 €	46,90%
ADEME	26 470,00 €	46,90%
Bénéficiaire	3 498,00 €	6,20%
TOTAL	56 438,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	26 470,00 €	46,90%
ADEME	26 470,00 €	46,90%
Bénéficiaire	3 498,00 €	6,20%
TOTAL	56 438,00 €	100,0%